

# Le partage d'abonnements numériques est-il une bonne idée pour faire des économies ?

Bleuenn Robert le 01 avril 2023 à 06h00



À l'origine consacrés principalement aux plateformes de vidéo à la demande, les sites de partage d'abonnement ont élargi leurs catalogues aux services de musique, de jeux vidéo, de presse... (Photo: Depositphotos)

**Netflix, Spotify, Disney +, Amazon Prime Video... Pour regarder vos séries et films ou écouter votre musique préférée, il faut parfois multiplier les abonnements numériques. Et l'addition grimpe vite. Des sites contournent les règles d'utilisation de ces plateformes pour proposer des offres à des prix parfois deux fois plus bas.**

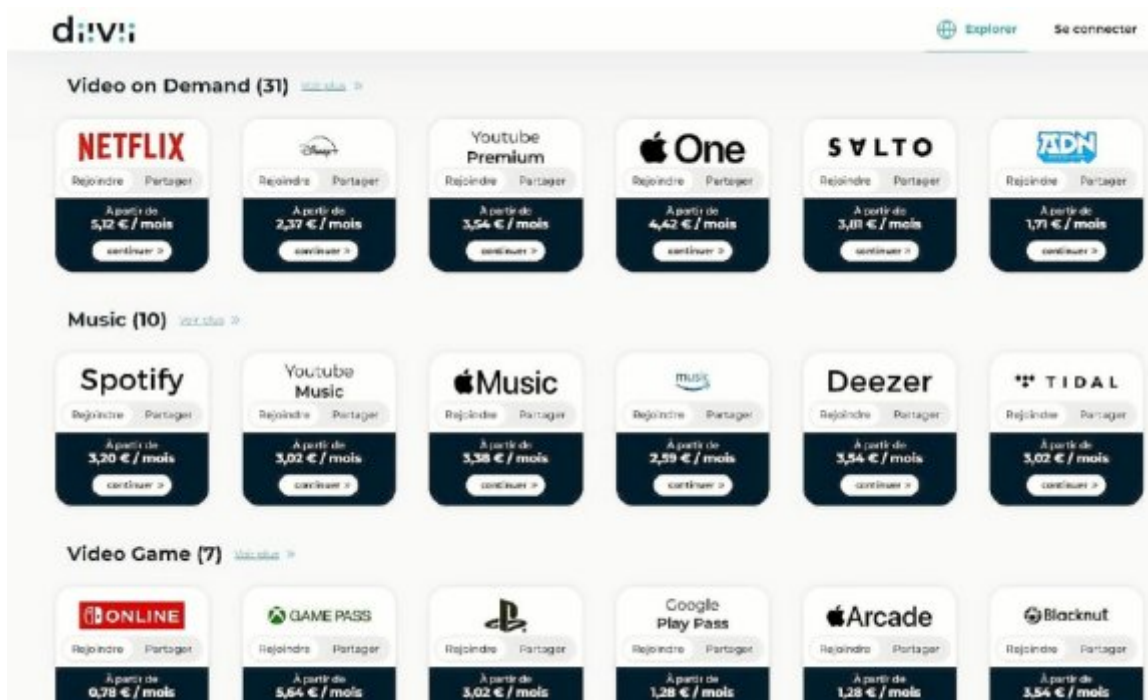
## 1 Comment ça marche ?

« C'est le Blablacar des abonnements, explique Marc Mazière, créateur du [blog Radin Malin](#), qui distille ses bons plans pour faire des économies dans tous les domaines. L'avantage, c'est que si on a un abonnement inclus dans une box internet ou un abonnement famille qu'on n'utilise pas, on peut le mettre à disposition, le louer ». Ainsi, si

vous êtes propriétaire d'un abonnement **Netflix** avec plusieurs profils (abonnement Standard ou Premium), vous pouvez mettre en location ceux que vous n'utilisez pas pour amortir vos frais. De la même manière, vous abonner à une plateforme via l'un de ces sites de co-abonnement permet d'économiser de précieux euros, surtout si vous multipliez les souscriptions.

## 2 Quelles plateformes sont concernées ?

Les sites de partage d'abonnement, à l'origine consacrés majoritairement aux plateformes de vidéo à la demande comme Netflix, Amazon Prime Vidéo ou **Disney +**, ont rapidement enrichi leur catalogue qui compte aujourd'hui des centaines de plateformes diverses.



151 plateformes sont éligibles au partage d'abonnement sur le site diivii. (Capture d'écran diivii)

Spliit, Sharit, diivii, GamsGo, Sharesub et les autres proposent des abonnements aussi bien dans les domaines de la musique (**Spotify**, Deezer, YouTube Music...), de la sécurité (CyberGhost, NordVPN...), les jeux vidéo (Nintendo Switch, PlayStation, Google Play Pass...), et même la presse (Le Monde, Le Figaro, L'Équipe, Les Jours...).

## 3 Quelles économies cela représente-t-il ?

Pour fixer le prix d'un co-abonnement, la plateforme divise le prix de l'abonnement par le nombre de profils disponibles. Par exemple, si vous possédez un compte Netflix Premium à

17,99 € et que vous souhaitez mettre en location trois profils sur les cinq que compte votre abonnement, vous récupérerez 13,50 € (calcul réalisé sur Spliit et Sharesub). La plateforme applique ensuite une commission sur les comptes mis en vente. Ainsi, le prix d'un abonnement Netflix oscille autour de cinq euros selon chacun des sites évoqués. Sur GamsGo, qui achète lui-même, via un VPN, les abonnements dans des pays où ils coûtent moins cher, l'abonnement à la plateforme de vidéo à la demande est même disponible dès 3,87 €. Si vous multipliez les abonnements à différents services, les économies réalisées à l'année peuvent vite grimper. « Si on part sur la base d'un abonnement Netflix plus un abonnement Spotify, vous pouvez économiser facilement 150 € par an », affirme Marc Mazière.

## 4 Quels sont les risques ?

Les sites qui proposent le co-abonnement s'engagent à sécuriser les transactions monétaires ainsi qu'à protéger les données des utilisateurs. L'accès à l'abonnement partagé n'est effectif qu'après le paiement par le co-abonné. En revanche, pour partager votre abonnement, vous devez, la plupart du temps, partager aux co-abonnés vos identifiants permettant de se connecter à la plateforme. Il est donc primordial de choisir un mot de passe différent pour chacun des sites qui en requiert un.

## 5 Est-ce légal ?

Tous les sites l'assurent, la location d'abonnements numériques est « 100 % légale » puisque les abonnements proposés ont été imaginés par les plateformes pour plusieurs utilisateurs. Cependant, nombreuses sont les plateformes à faire figurer dans **leurs conditions d'utilisation** la notion de « foyer ». Netflix, Disney + ou encore YouTube Music spécifient que le propriétaire de l'abonnement et les membres de sa famille avec qui il le partage doivent vivre sous le même toit. Les sites comme Spliit contournent ces règles en vous proposant de « créer votre famille virtuelle ».

**Spliit**  · 3 mars

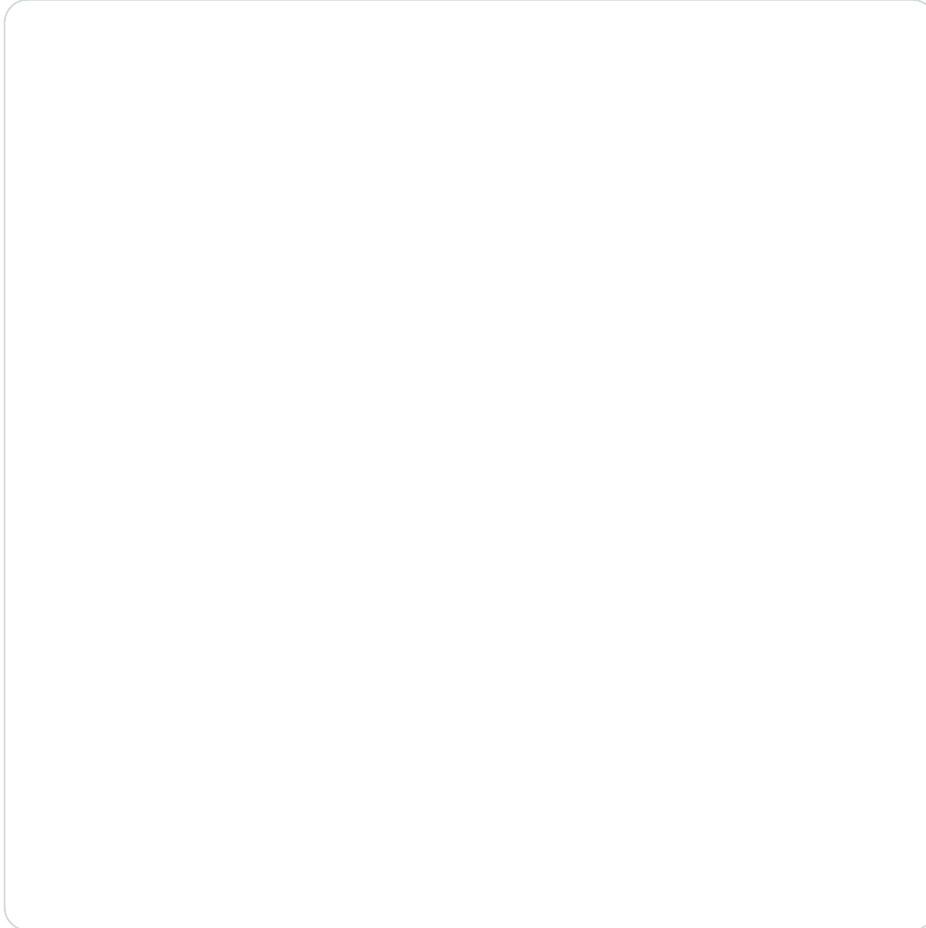


@SpliitFR · [Suivre](#)

En réponse à @SpliitFR

En ESPAGNE  et au PORTUGAL  Netflix monétise désormais le fait de partager son compte avec un autre foyer

Foyer = autre maison / appart / coloc / grotte ... que l'endroit où vous habitez en ESPAGNE / PORTUGAL



**Spliit** 

@SpliitFR · [Suivre](#)

En ESPAGNE et au PORTUGAL les "extra-members" ont déjà fait leur apparition.

Vous pouvez ajouter 2 personnes différentes en dehors de votre foyer

11:37 AM · 3 mars 2023



6



Répondre



Copier le lien

[Lire 1 réponse](#)

Légal donc, mais certaines plateformes cherchent à empêcher ce détournement de leurs conditions d'utilisation. C'est le cas de Netflix, qui, en Espagne et au Portugal notamment, « monétise désormais le fait de partager son compte avec un autre foyer », explique Spliit

sur son compte Twitter. Dans un communiqué, Netflix détaille : le titulaire du compte peut désormais ajouter un ou deux « extra-member » qui ne vivent pas dans le même foyer pour 3,99 € au Portugal et 5,99 € en Espagne. Si cette mesure venait à être élargie à la France, le partage de compte resterait donc possible mais pourrait être plus coûteux.